Municipalité de Scott
Toujours en mouvement depuis 1895

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

PROJET DE RÈGLEMENT 475-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 198-2007 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES DE CONTRAINTES NATURELLES ET ANTHROPIQUES ET LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE, HISTORIQUE, CULTUREL ET RÉCRÉATIF;

PROJET DE RÈGLEMENT 476-2023 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 197-2007 CONCERNANT UN RÈGLEMENT DE CONCORDANCE RELATIF À LA MISE À JOUR DE LA CARTOGRAPHIE DES ZONES NATURELLES ET ANTHROPIQUES ET LES ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT ESTHÉTIQUE, ÉCOLOGIQUE, HISTORIQUE, CULTUREL ET RÉCRÉATIF.

Aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum.

Avis public est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 14 août 2023, le conseil municipal a adopté les projets de règlement suivants :

- **Projet de règlement 475-2023** modifiant le règlement de zonage numéro 198-2007 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones de contraintes naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif;
- **Projet de règlement 476-2023** modifiant le plan d'urbanisme numéro 197-2007 concernant un règlement de concordance relatif à la mise à jour de la cartographie des zones naturelles et anthropiques et les éléments d'intérêt esthétique, écologique, historique, culturel et récréatif.

Les dispositions contenues aux règlements 475-2023, 476-2023 ne sont pas susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter.

Une assemblée publique de consultation portant sur ces projets de règlements est prévue le **11 septembre 2023 à 19h**, dans la salle du conseil située au **1070, route du Président-Kennedy, Scott (QC) G0S 3G0**. Au cours de cette consultation, le maire ou son représentant expliquera les projets de règlement et les conséquences de leur entrée en vigueur. Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire de façon orale ou en déposant un mémoire.

Le texte de ces projets de règlement et l'illustration des zones concernées sont disponibles sur le site web de la Municipalité (https://www.municipalitescott.com/). Une version papier est disponible sur demande au bureau de le soussigné.

Donné à Scott, ce 16 août 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)

Je soussigné, Michel Lefebvre, directeur général et greffier trésorier, de la Municipalité de Scott, certifie sous mon serment d'office, avoir publié le présent avis, en affichant deux copies aux endroits désignés par le Conseil municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 16 août 2023

Michel Lefebvre
Directeur général et
greffier-trésorier